



AVIS Á LA BATELLERIE

ET AUX USAGERS DE LA SEVRE NIORTAISE, DU MIGNON ET DES AUTISES

AVIS PERMANENT N° 2024-00
du 01/01/2024 au 31/12/2024

AVIS AUX USAGERS DES VOIES NAVIGABLES DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DE LA SÈVRE NIORTAISE, DU CANAL DU MIGNON ET DES AUTISES

Dimension maximale des bateaux admis à naviguer sur le DPF de la Sèvre Niortaise et de ses affluents :

Voies navigables	Longueur de bout en bout, gouvernail replié	Largeur hors tout	Tirant d'eau au repos	Tirant d'air
SEVRE NIORTAISE - AXE PRINCIPAL	30 m	4,15 m	0,90 m	2,15 m
SEVRE NIORTAISE — CANAUX DE DERIVATION	30 m	4,15 m	0,90 m	2,80 m
CANAL DU MIGNON	30 m	4,15 m	0,90 m	2,80 m
CANAL DE LA VIEILLE AUTISE	26 m	4,15 m	0,90 m	2,15 m
CANAL DE LA JEUNE AUTISE	13 m	4,15 m	0,90 m	1,60 m

Limitation de vitesse de navigation sur le DPF de la Sèvre Niortaise et de ses affluents

La vitesse de navigation est limitée à 5,5 nœuds (10 km/h) sur les voies navigables de la Sèvre Niortaise et de ses affluents, sauf dans la traversée des communes suivantes, où la vitesse est limitée à 3 nœuds (6 km/h) :

- Niort (Deux-Sèvres) : du PK 0,000 (Cale du Port) au PK 0,835 (écluse de Comporté)
- Magné (Deux-Sèvres) : du PK 10,600 au PK 11,000
- Coulon (Deux-Sèvres) : du PK 15,950 au PK 17,000
- Damvix (Vendée) : du PK 29,800 au PK 30,200
- Marans (Charente-Maritime) : du PK 53,200 (origine du Canal de dérivation) au PK 54,167 (écluse du Carreau d'Or).

La vitesse de navigation n'est pas limitée sur le plan d'eau de Noron (du PK 2,750 au PK 3,950).

Plus Hautes Eaux Navigables — PHEN

La crue, au sens du Règlement Particulier de Police de Navigation de la Sèvre Niortaise (RPP), est définie par l'atteinte sur un bief de la cote des Plus Hautes Eaux Navigables (PHEN). Lorsque les PHEN sont dépassées, le respect des tirants d'air définis par le RPP n'est plus assuré. Dès que la cote des PHEN est dépassée, l'IIBSN doit interrompre la navigation sur la ou les biefs en cause et le fait connaître par un avis à batellerie.

SEVRE NIORTAISE		CANAL DE LA VIEILLE AUTISE	
Bief	Cote des PHEN	Bief	Cote des PHEN
Comporté	9,40 m	Saint-Arnault	2,95 m
La Roussille	9,00 m	Bazoin	2,40 m
La Tiffardière	7,00 m	CANAL DE LA JEUNE AUTISE	
Le Marais Pin	5,50 m	Aqueduc	2,35 m
La Sotterie	3,70 m	Carreau d'Or	2,10 m
Les Bourdettes	2,80 m	CANAL DU MIGNON	
Bazoin	2,35 m	La Grève	2,65 m
Le Carreau d'Or	2,10 m	Bazoin	2,10 m

Côte Minimale d'Exploitation Normale — CMEN

La cote minimale d'exploitation normale (CMEN) correspond à la cote permettant le respect des tirants d'eau et mouillages définis dans le Règlement Particulier de Police de la Sèvre Niortaise pour chaque bief. Dès que le niveau d'eau du bief est inférieur au CMEN, l'IIBSN doit faire connaître par un avis à batellerie les mouillages réduits réellement disponibles, voire interrompre la navigation sur la ou les biefs en cause.

SEVRE NIORTAISE		CANAL DE LA VIEILLE AUTISE	
Bief	CMEN	Bief	CMEN
Comporté	7,40 m	Saint-Arnault	1,65 m
La Roussille	7,40 m	Bazoin	1,65 m
La Tiffardière	6,10 m	CANAL DE LA JEUNE AUTISE	
Le Marais Pin	4,75 m	Aqueduc	1,55 m
La Sotterie	2,90 m	Carreau d'Or	1,55 m
Les Bourdettes	1,95 m	CANAL DU MIGNON	
Bazoin	1,35 m	La Grève	1,75 m
Le Carreau d'Or	1,15 m	Bazoin	1,75 m

Horaires d'éclusage

Horaires d'été (1^{er} avril au 30 octobre) : 8h00 — 20h00

Horaires d'hiver (1^{er} novembre au 31 mars) : 9h00 — 17h00

Permanence écluses

ECLUSE DU BRAULT	ECLUSE DU CARREAU D'OR	AUTRES ECLUSES
Permanence éclusier 06 64 49 29 60	Centre d'exploitation de Marans 05 46 01 10 35 Permanence éclusier 06 64 49 29 60	Cale du Port 05 49 78 02 60 Centre d'exploitation de Bazoin 02 51 87 90 66

N^o astreinte technique : 06 64 49 19 41

Affichage des avis à la batellerie

Les avis à la batellerie sont affichés sur les sites suivants :

- Cale du Port, Niort, Deux-Sèvres
- Ecluse de Comporté, Niort, Deux-Sèvres
- Ecluse de la Roussille, Niort, Deux-Sèvres
- Ecluse de la Sotterie, Coulon, Deux-Sèvres
- Ecluse des Bourdettes, Damvix, Vendée
- Ecluse de Bazoin-Sèvre, Maillé, Vendée
- Centre d'exploitation de Bazoin, Damvix, Vendée
- Ecluse du Carreau d'Or, Marans, Charente-Maritime
- Centre d'exploitation de Marans, Charente-Maritime
- Ecluse du Brault, Charron, Charente-Maritime

Les avis à batellerie sont également diffusés sur le site internet de l'IIBSN (www.sevre-niortaise.fr) et par mail (inscription à la liste de diffusion auprès de l'Unité Gestion du Domaine et Navigation).

Contact

Pour de plus amples informations sur les voies navigables du DPF de la Sèvre Niortaise, vous pouvez contacter l'Unité Gestion du Domaine et Navigation de l'IIBSN :

Adresse :

IIBSN

Unité gestion du domaine, de la navigation et de la pêche

Maison du Département

CS 58880

79028 NIORT CEDEX

Téléphone :

05 49 78 02 60

Mail : gestion.domaine@sevre-niortaise.fr

Pour la Présidente
Le Directeur par intérim
Gilles CHOURA

La Présidente

Séverine VACHON